

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

COMMUNE DE PIGNA

SOUS PRÉFECTURE
DE CALVI

3 AOUT 2026

COURRIER ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS (N°17.26)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 JUILLET 2026

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	10
Date de convocation	24 JUILLET 2026
Date d'affichage	31 JUILLET 2026

Le 31 JUILLET 2026 à 15h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jérôme Casalonga, Maire.

Etaient présents : Bazziconi Muriel, Del Piero Luca, Gomez Ramirez Alba, Tomasi Colette, Quilichini Hervé.

Etaient absents : Casabianca Gilberte (pouvoir à Bazziconi Muriel), Volpei Isabelle (pouvoir à Jérôme Casalonga), Quilichini Thomas, (pouvoir à Gomez Ramirez Alba) Fantoni Nathalie, Martelli Paul Vincent.

Bazziconi Muriel a été désignée secrétaire de séance

Objet : Création d'un emploi non permanent de Chargée de mission – Appui administratif et développement territorial pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article **L.332-23-1°**, permettant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu l'arrêté préfectoral attribuant à la commune de Pigna une subvention de **15 000 €** au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), destinée au recrutement d'un chargé d'appui au développement territorial pour une durée maximale de dix-huit mois ;

Vu le courrier de notification de Monsieur le Préfet précisant que cette aide est attribuée en substitution du dispositif « Volontaire Territorial en Administration », compte tenu de l'évolution des modalités nationales de financement ;

CONSIDÉRANT

Considérant que la commune de Pigna conduit depuis plusieurs années une politique ambitieuse de développement territorial reposant sur la valorisation du patrimoine, de la culture, de l'agriculture et des activités artisanales ;

Considérant que plusieurs opérations structurantes sont actuellement engagées ou en phase opérationnelle, notamment :

- le projet **CasAgriculturale** ;
- la création d'un espace de santé pluriprofessionnel ;

L'agent recruté sera notamment chargé :

- d'assurer l'appui administratif aux projets de développement de la commune ;
- de préparer, monter et suivre les dossiers de subventions ;
- d'assurer le suivi administratif des projets structurants ;
- de coordonner les relations avec les partenaires institutionnels ;
- d'élaborer les notes, conventions, rapports, délibérations et documents administratifs nécessaires à la conduite des projets ;
- d'apporter un appui méthodologique aux élus dans le suivi des opérations communales.



Article 5

La rémunération sera fixée par référence au cadre d'emplois des **Attachés territoriaux**, en tenant compte de l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

Elle correspondra à une rémunération brute mensuelle de **2 500 €**, à laquelle pourront s'ajouter, le cas échéant, les éléments de rémunération prévus par les textes en vigueur.

Article 6

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

La participation financière de l'État au titre du FNADT viendra contribuer au financement de cet emploi conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral.

Article 7

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au recrutement de l'agent, à signer le contrat correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 8

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

Ainsi fait et délibéré à Pigna, le 31 juillet 2026.

Le Maire,

Jérôme CASALONGA

